

Réunion du groupe des amis de La VIE de Brive : le vendredi 04 octobre 2019

Contribution de Madie suivie de la contribution de Monique

Compte rendu de la réunion des Amis de la Vie du 4 octobre 2019.

C'était la première réunion de l'année . Une nouvelle venue s'est présentéeMarie Josée a rappelé certaines généralités Et le thème de la discussion : les lois de bioéthique qui sont en cours de vote . C'est Monique et Madie qui son chargées de présenter le dossier.

Présentation de Madie.

" j'ai choisi de faire une recension rapide des articles parus sur le sujet dans La Croix depuis juin de façon à mieux cerner les thèmes et les problèmes que cela soulèvent. Voici donc les principaux sujets traités:

- l'évolution du rôle de la médecine. La médecine doit-elle soigner? Réparer ? Améliorer?
 - Le problème de la définition de la filiation. La filiation ne serait plus basée sur le biologique, mais sur la volonté , le désir. C'est une rupture anthropologique.
 - Satisfaction et inquiétude des professionnels de la reproduction. L'inquiétude porte sur l'insuffisance du nombre des gamètes, insuffisance qui risque de s'accroître puisque la loi préconise la fin de l'anonymat des donneurs et que les stocks existants seront détruits à échéance .
 - Doit-on rémunérer le don de gamètes ? En particulier, le don d'ovocyte, particulièrement contraignant, comme cela se fait dans plusieurs pays (900 euro en Espagne) .
 - La controverse autour de la PMA pour les femmes seules. Argument contre: La famille a deux remplace dès le départ le triangle père mère enfant, entraînant surinvestissement, anxiété, culpabilité , en l'absence d'une altérité structurante. Argument pour: si l'adoption est possible pour les femmes seules, pourquoi pas la PMA . Si cela ne se fait pas en France, cela se fera à l'étranger .
 - pourquoi refuser la PMA aux veuves si on l'accepte pour les femmes seules?
 - Doit-on demander au couple de femmes une déclaration anticipée de volonté pour établir la filiation?
 - Peut-on se passer de pères ? Grosse question! " L'attachement" peut-il ' suffire à structurer l'enfant en l'absence de la "filiation biologique" qui inscrit l'enfant dans ses origines? L'effacement du père est paradoxal au moment où il tend à s'impliquer davantage dans l'éducation de l'enfant. Mais , depuis le partage de l'autorité parentale (1970) les "nouveaux pères " ne sont-ils pas devenus des "pères à l'éclipse " habitant l'opinion publique à l'idée qu'une famille sans père n'est plus un problème? Le père doit-il devenir optionnel?
 - Autres sujets abordés: la recherche sur les causes de la baisse de fertilité , une réelle information sur l'impact du mode de procréation sur le parcours de l'enfant, le problème des enfants intersexués , les recherches sur embryon, la pratique du bébé médicament, etc.....
- En tout deux années de discussions dans lesquelles sont intervenus le Comité National d'Éthique, les États généraux de la bioéthique, des commissions parlementaires, la conférence des Évêque de Franceplus de 2000 amendements.

S'en est suivie une discussion animée . Si certains estimaient qu'il y avait lieu de s'interroger, d'autres estimaient que l'affaire était pliée et qu'à la limite c'était un non sujet. Quant à Jean Louis, il alla plus loin en envisageant la gestation par incubateur , porté par le sujet, il s'est lancé dans l'évocation imagée des prouesses gestatives de la grenouille... Ce qui laissa une partie de l'auditoire un peu perplexe! Tout le monde se mit d'accord sur un point: la non marchandisation du corps humain et donc le refus de la GPA et la gratuité du don de gamètes.

Présentation de Monique

De mon côté, après avoir lu l'interview de Sylviane Agacinski, dans le numéro 3864 de La Vie, j'ai décidé de présenter quelques réflexions de son livre: « L'homme désincarné, du corps charnel au corps fabriqué ».

L'homme des temps modernes s'est convaincu qu'il n'était rien d'autre qu'un produit de sa culture et de ses techniques. Il se veut le fabricant de lui-même et de ses descendants grâce aux biotechnologies et grâce à l'usage de ressources biologiques d'origine humaine.

On parle maintenant de parents d'intention et de mère de substitution, formulation porteuse d'une révolution dans les fondements de la parenté: Aux yeux de la justice californienne, c'est l'intention de faire naître un enfant qui désigne les parents.

Sylviane Agacinski rappelle que les normes scientifiques ne peuvent pas se substituer aux normes morales et juridiques: La recherche scientifique porte sur ce qu'il est possible de faire, mais pas sur ce qu'il vaut mieux faire, qui relève d'une réflexion éthique et politique.

L'éthique est nécessaire au législateur; elle comporte trois exigences: Le souci de soi, le souci d'autrui et le souci des institutions. Si l'éthique s'effondre, le droit est perdu.

Actuellement, tout est justifié au nom des demandes sociétales; cet individualisme s'accorde à merveille avec l'ultralibéralisme qui veut que les lois ne se mêlent pas des accords passés entre particuliers et laissent la loi de l'offre et de la demande régler les relations sociales.

Est-il conforme aux intérêts de l'enfant d'être l'objet d'une transaction marchande?

Ceux qui défendent les droits des enfants ne sont pas entendus, alors que les adultes qui militent pour leur propre projet le sont.

« Aujourd'hui, qu'il s'agisse de la terre ou des êtres humains, nous avons besoin d'une éthique du futur » dit-elle.

Sylviane Agacinski conclut sur un choix à faire entre deux conceptions opposées de la liberté et du droit:

Pour la doctrine ultralibérale, le consentement de l'individu suffit à définir sa liberté: Chacun est libre de passer des contrats de gré à gré, sans que les lois s'en mêlent et sans qu'elles puissent en limiter la forme et la nature?

Pour d'autres, les lois instituent la liberté au nom du bien commun, de la justice, de la protection des droits fondamentaux reconnus à tout être humain. Elles s'efforcent de garantir aux plus faibles le respect de leur intégrité morale et physique.

En conclusion encore...

Notre débat fut à l'image du second dossier présenté par La Vie, quinze jours après: C'est dire combien le précédent dossier avait dû faire de remous!

Certains ont pensé, à l'instar de Jean-Louis Schlegel, directeur de la revue Esprit, que la société a déjà acté cette loi: « L'ouverture du droit à l'enfant? On y est déjà. Et maintenant que fait-on comme chrétien et comme église, dans un monde où le modèle de famille traditionnelle s'est effectivement effondré? » dit-il.

D'autres ont exprimé de grandes réticences et se seront sûrement retrouvés dans les propos de Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle, pour qui cette loi permettra une marchandisation accrue du vivant. S'inspirant de Camus, il exprime l'idée que chaque génération est gardienne de la capacité pour la suivante d'engendrer le monde, ajoutant que notre humanité grandit moins dans la manifestation de sa toute-puissance que dans son attention au fragile.